

Il va de soi que l'élaboration de politiques commerciales se poursuit sur le plan multilatéral. Le mouvement d'intégration économique a puisé une bonne partie de son dynamisme à l'échelle régionale ou infrarégionale, ce qui est parfaitement normal. C'est à l'échelon régional qu'a été en bonne partie enregistrée la croissance du commerce mondial des marchandises au cours de la dernière génération. En 1993, les importations européennes des pays de l'OCDE provenaient dans une proportion de plus de 65 % d'autres pays européens membres de l'OCDE; par contraste, cette proportion était de 52 % en 1960. En Amérique du Nord, la part des importations totales représentée par les importations intrarégionales, après avoir culminé à 43 % en 1969, a atteint un creux de 32 % en 1987. Depuis, cette part remonte une pente ascendante dont l'inclinaison est faible mais régulière. En Asie, la part des importations intrarégionales a aussi augmenté pour se situer à plus de 30 % en 1992, soit à près du double de ce qu'elle représentait en 1960, à 18 % des importations totales. Ces dernières années, l'Amérique latine a connu une croissance des échanges intrarégionaux (suivie de celle de son commerce avec l'Amérique du Nord) nettement plus forte que celle de ses échanges avec le reste du monde⁹.

Les échanges régionaux créent les conditions propices à la prise d'engagements publics dans le cadre de traités, qui les alimentent à leur tour. En observant les résultats, le régionalisme n'est ni meilleur ni plus dangereux que le multilatéralisme. Il n'est ni un élément prédestiné de la libéralisation de l'économie mondiale, ni une pierre d'achoppement inévitable. Malgré les craintes parfois fondées exprimées au sujet des répercussions commerciales néfastes de la création de blocs commerciaux régionaux, en pratique, le régionalisme peut faciliter la croissance et la création d'emplois.

On a souvent observé l'interaction du processus multilatéral et du processus régional qui, ensemble, contribuent tantôt facilement, tantôt au prix de certaines tensions créatrices, à améliorer l'accès général aux marchés. Le modèle d'intégration de l'Europe de l'Est, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, représente l'exemple le plus ambitieux et le plus important du processus régional à l'oeuvre. Ce défi de construire une Europe plus dynamique a encouragé d'autres pays à perfectionner les règles internationales en matière de commerce et d'investissement. Autre exemple intéressant, l'ordre du jour établi au début de l'Uruguay Round en septembre 1986 a facilité la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

⁹ Julie K. Fujimura, « Les blocs économiques régionaux : un fait accompli? », Affaires étrangères et Commerce international Canada, Document du Groupe des politiques n° 95/01 (février 1995), pp. 33-39. Voir également GATT, *Le commerce international : Tendances et statistiques*, Genève, 1994, pp. 6, 15-16, 24, 32, 35, 52.